

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

n° 150-24 C

**Objet :** *RS - Confortement et sécurisation de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay - Convention avec la SNCF de gestion des interfaces entre le projet Lyon-Turin et les aménagements de la Leysse*

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Martine Lambert

Cyrille Causse

James Hallay

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

Franck Morat

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice**

**Sonnaz**

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Pierre Duperier

Jolaine Audoux

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoit Perrotton - de Alain Thieffenat à Martine Lambert - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

**GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 150-24 C

objet **RS - Confortement et sécurisation de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay - Convention avec la SNCF de gestion des interfaces entre le projet Lyon-Turin et les aménagements de la Leysse**

Thierry Repentin en l'absence de Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que par délibération n° 200-23 C du 9 novembre 2023, Grand Chambéry a approuvé la demande d'ouverture d'enquête publique conjointe préalable à l'autorisation environnementale, la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLUi HD et la cessibilité des parcelles pour le projet de confortement et de restauration de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay.

## **Ce projet a pour double objectif :**

- la protection des populations et des biens contre les crues par le confortement et la reconstruction des digues de la Leysse,
- la restauration écologique de la Leysse par l'élargissement de l'espace digues, la reconnexion des annexes alluviales et la diversification des écoulements, permettant ainsi d'augmenter sa résilience vis-à-vis du réchauffement climatique.

## **La réalisation de ces nouveaux travaux porte sur un linéaire de la Leysse de 2,8 km et vise à réduire et/ou éviter des dommages aux personnes et aux biens.**

Ces travaux à venir sur la Leysse ont été anticipés par la mise en place dans le PLUi HD d'emplacements réservés le long des berges et notamment à La Motte-Servolex (emplacements réservés numérotés lms33 et lms45).

Or, ces emplacements réservés se superposent à ce jour avec celui du Lyon-Turin (emplacement réservé numéroté lms62).

Pour rappel, le projet Lyon-Turin (partie française entre Lyon et Saint-Jean-de-Maurienne) a été déclaré d'utilité publique par le Conseil d'Etat le 23 août 2013. L'établissement public industriel et commercial (EPIC) SNCF Réseau bénéficie ainsi d'un emplacement réservé sur la commune de La Motte-Servolex, inscrit au PLUi HD de Grand Chambéry.

Ces deux projets portant sur des emprises foncières communes, il est nécessaire de s'assurer de la compatibilité technique et de mettre en œuvre les modifications juridiques et administratives nécessaires au bon déroulement de la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux de la Leysse. En effet, la dualité de ces deux projets entraîne une superposition d'affectations de deux emplacements réservés distincts et à terme de deux déclarations d'utilité publique.

Le projet de sécurisation de la Leysse sera réalisé avant le projet ferroviaire. Ce dernier prévoit des travaux de terrassement sur l'emplacement réservé n° 62, inscrit dans le PLUi HD de Grand Chambéry, au bénéfice de SNCF Réseau comme « installations, ouvrages, travaux et activités liés au projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin ».

Afin de sécuriser la demande de déclaration d'utilité publique faite par Grand Chambéry, il convient donc :

- d'acter la comptabilité technique entre ces deux aménagements,
- de garantir à SNCF Réseau l'engagement de Grand Chambéry pour la mise à disposition du foncier acquis dans le cadre des travaux de la Leysse et utile aux travaux ferroviaires,
- de formaliser la modification juridique de l'emplacement réservé n° 62 au droit du projet de la Leysse en actant la superposition en volume de l'emplacement réservé au bénéfice de SNCF Réseau et ceux au bénéfice de Grand Chambéry.

Il est ainsi proposé la signature de la convention ci-jointe qui sera sans conséquence financière pour Grand Chambéry.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la labellisation du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) 2021/2026 par le préfet de bassin en juin 2021,

**Vu** le Contrat de bassin versant 2023/24 signé le 18 janvier 2023,

**Vu** la convention de délégation de la compétence GEMAPI de Grand Chambéry au CISALB de 2022,

**Vu** la délibération n° 200-23 C du 9 novembre 2023 approuvant la demande d'ouverture d'enquête publique conjointe préalable à l'autorisation environnementale, la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLUi HD et la cessibilité des parcelles pour le projet de confortement et de restauration de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay,

**Vu** l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 4 septembre 2024,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention ci-jointe avec l'EPIC SNCF Réseau,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **150-24 C**

Objet de l'acte :	RS - Confortement et sécurisation de la Leysse entre le pont de l'A41 et le pont du Tremblay - Convention avec la SNCF de gestion des interfaces entre le projet Lyon-Turin et les aménagements de la Leysse
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement
Date de l'acte :	19 septembre 2024
Annexe(s) :	ANNEXE, CONVENTION

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240919-lmc1H32157H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32157H1

Date de transmission en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de réception en Préfecture :	27 septembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 27 septembre 2024